

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 8

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une fois ces douze années écoulées, le sous-officier trouve une place dans le cadre des sous-officiers anciens, s'il y a des places vacantes. Il peut alors rengager de nouveau, par contrats successifs, et toujours avec haute paye, jusqu'à ce qu'il ait 25 années de service ou l'âge de 42 ans révolus. Si le cadre des anciens est complet, le sous-officier congédié recevra un des emplois civils spécifiés dans la loi.

Une échelle d'indemnités progressives est arrêtée pour les sous-officiers qui quittent le service après un ou plusieurs rengagements. La haute paye est également progressive.



CORRESPONDANCE

Les forts du Haut-Rhin.

Jusqu'ici les journaux militaires allemands n'avaient rien ou presque rien dit sur ce sujet. Nous trouvons maintenant dans les *Neue Militärische Blätter, Wochenschrift für Armee et Marine* un article signé M., que nous tenons à signaler¹.

L'auteur, après avoir relevé l'importance de la trouée entre le Jura et les Vosges comme route d'invasion pour les Français et rappelé même la marche de Bourbaki « vers l'angle sud-ouest du sol allemand » en 1871, insiste sur la nécessité pour l'Allemagne d'élever une barrière solide sur la rive badoise du Rhin, puis il mentionne les travaux actuellement en cours à Brisach et à Istein. Ceci comme introduction. Le corps du travail contient des considérations qu'il nous paraît intéressant de citer en partie textuellement :

« Si l'on veut faire de Neuf et de Vieux-Brisach un centre fortifié, on est obligé de barrer le Rhin en amont de Neuf-Brisach jusqu'à la frontière suisse à Bâle en prévision d'une invasion française qui peut venir de Belfort, soit par Altkirch-Mulhouse, soit par Bâle sur Lörrach en violant la neutralité suisse. Il est naturel que l'état-major allemand veuille combler cette lacune. »

Suit une description d'Istein, puis de Tüllingen :

« La hauteur de Tüllingen s'avance comme un bastion dans l'angle formé par le Rhin et la Wiese ; elle domine aussi bien les passages du Rhin à Huningue (pont du chemin de fer et pont de bateaux) que le dé-

¹ Du 5 juillet 1902, N° 1, XXXI^e année.

ploiement d'un ennemi venant de Bâle et descendant la vallée du Rhin¹ par la rive droite ou pénétrant par la vallée de la Wiese sur Lörrach..... En tout cas cette hauteur qui a causé aux Suisses tant de soucis formerait le pilier sud de tout le système. »

Ici l'auteur insiste sur les dispositions loyales de l'empire allemand à l'égard de la neutralité suisse, et cite également à ce sujet la « ligne stratégique » Tüllingen-Waldshut, Lörrach-Huningue pour revenir à Tüllingen qui domine cette ligne sur la fin de son parcours.

« Il est clair qu'un fort ou un groupe de batteries permanentes sur cette hauteur seraient pour le tunnel, le chemin de fer et le pont de Huningue une protection très efficace. Ce serait là cependant une tâche secondaire ; ce qui est plus important c'est que non seulement la hauteur de Tüllingen couvre l'aile gauche de la ligne du Haut-Rhin, mais aussi — et c'est-là évidemment le *but essentiel* —, dit notre écrivain, c'est qu'elle interdit le débouché de troupes ennemies par le territoire neutre de Bâle et les quatre ponts de cette ville. Rien que cela suffit à établir l'importance de cette hauteur, qui tient les ponts de Bâle sous son feu à cinq kilomètres seulement de distance. »

On se souvient que lorsque la presse officieuse allemande, comme pour faire cesser les discussions soulevées, parlait de l'abandon probable du projet de fortifier Tüllingen, elle réservait cependant l'éventualité de certaines « exigences techniques ». Le journal militaire que nous avons sous les yeux semble s'être donné pour tâche de trouver ces exigences techniques et il parle de « but », de « tâche », de « feu » comme s'il y avait déjà à Tüllingen des pièces de forteresse braquées sur les ponts de Bâle.

Une phrase de la conclusion demande encore à être traduite littéralement, tant pis s'il en sort du français fédéral :

« Ainsi l'intention allemande de fortifier cette hauteur nous apparaît d'un côté comme un avertissement qu'on ne pourra plus choisir impunément la route par Bâle ; de l'autre, comme un avis à la Suisse qu'elle a de sérieuses raisons pour garder strictement sa neutralité et pour travailler avec la plus grande vigueur au perfectionnement des moyens qui lui permettront de défendre ses frontières avec ses propres forces ! »

En dernier lieu notre auteur explique que la clause de Huningue du traité de 1815, concerne uniquement la rive gauche du Rhin et ne signifie rien pour le territoire badois, c'est-à-dire pour Tüllingen à « 6 kilomètres » de Bâle (tout à l'heure il y en avait 5 !) pas plus que pour Istein à 12 kilomètres. Possible, mais pourquoi ne pas faire remarquer, de notre côté, que la position de Tüllingen est en partie sur nous, puisque notre frontière gravit la colline jusqu'à proximité immédiate de la première terrasse

¹ Direction d'Istein.

favorable à l'artillerie. De plus la Wiese est sur sol suisse dès sa sortie de Stetten; or, dans les considérations militaires, l'obstacle devant la position est toujours pris comme partie intégrante de celle-ci: le défenseur de Tüllingen ne peut rendre cet obstacle efficace sans pénétrer sur sol neutre.

A Istein, les travaux marchent déjà grand train. Le chemin de fer d'exploitation, en partie à double crémaillère, transporte sur la hauteur des masses énormes de matériaux. Des baraquements divers s'élèvent: bureaux, cantines, logements pour les ouvriers et pour la garde. Plus de 600 ouvriers sont occupés aux diverses constructions et, en outre des travaux préparatoires ou accessoires, l'on creuse et l'on maçonne, paraît-il, sur trois points différents de la colline. Mais il n'est plus question d'y aller voir. Des sentinelles, placées à l'entrée des chemins conduisant aux forts, renvoient en arrière toute personne non munie d'une carte d'autorisation spéciale et les patrouilles circulent activement le long de la zone interdite. Des avis placardés de distance en distance avertissent le passant que des peines sévères seront appliquées à quiconque franchirait cette zone ou ferait, dans le voisinage, du dessin ou de la photographie.

Le service de garde est fourni par une compagnie d'infanterie que l'on relève tous les mois.

Par contre Tüllingen est, pour le moment, encore intact et dernièrement la Société historique de Bâle entendait sur cette colline une conférence du major Bernoulli, sur la bataille du 14 octobre 1702 entre le maréchal Villars, à la tête de 15 000 hommes, et le margrave Louis de Baden, qui disposait d'un effectif à peu près égal. C'est en effet sur ce terrain que s'est déroulée cette intéressante action, dans laquelle les deux partis s'attribuèrent également la victoire; les Allemands l'appelèrent bataille de Friedlingen, du nom du château qui s'élevait alors dans la plaine où combattit la cavalerie, tandis que les Français, estropiant le nom du « Käferholz », le bois qui fut le théâtre du combat d'infanterie sur la hauteur, le nommèrent bataille de *Keferolse*.

A l'occasion de ce jubilé, les *Basler Nachrichten* et la *Neue Glarner Zeitung* (Dr Dinner), ont donné, sur cette chaude affaire, des détails fort intéressants, mais que nous ne pouvons faire rentrer dans le cadre de notre correspondance; nous nous contentons d'indiquer la source au lecteur.

En fait de source, nous devons rectifier une erreur qui s'est glissée dans le dernier alinéa de notre lettre du mois de juin; l'étude du Dr Dinner sur l'occupation fédérale de la frontière en 1732-1795 a paru non pas dans les annales de 1887 de la Société historique glaronnaise, mais dans le cahier XII (1887) de la Société suisse d'histoire.

D.

